




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26569-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.145**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA  
VILLE D'AIX EN PROVENCE**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Département Ressources  
et Relations Humaines  
Service Effectifs, Mobilité  
et Recrutements/Insertion  
VP

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29/04/13**

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Nomenclature** : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**OBJET** : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

**I- RESORPTION D'EMPLOIS PRECAIRES :**

<b>GRADE D'ACCES</b>	<b>CREATION</b>	<b>SUPPRESSION</b>	<b>EFFECTIF</b>
Agent Social de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (80%)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> d'un emploi d'Agent Social de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (80%) <b>Suppression</b> d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe <b>A compter du 1<sup>er</sup> Avril 2013</b>

## **II- PLAN DE RECRUTEMENT 2013 :**

<b>GRADE D'ACCES</b>	<b>CREATION</b>	<b>SUPPRESSION</b>	<b>EFFECTIF</b>
Conseiller Socio Educatif	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>Création</b> d'un emploi de Conseiller Socio Educatif <b>Suppression</b> d'un emploi d'Infirmière de Classe Supérieure <b>A compter du 1<sup>er</sup> Juin 2013</b>

## **III-MÉDECINE DU TRAVAIL – RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION D'UN AGENT NON TITULAIRE**

La Ville d'Aix en Provence a lancé une procédure de recrutement pour pourvoir le poste permanent de médecin du travail au sein du département Ressources et Relations humaines (remplacement du départ à la retraite effectif au 1/04/2013 de l'actuel médecin).

Toutefois, compte tenu de la pénurie constatée sur le marché de l'emploi public de ce type de profil de fonctionnaire territorial, devant -de surcroit- posséder une qualification particulière pour exercer son activité professionnelle de médecine du travail,

Considérant qu'en cas du principe de continuité du service public et eu égard à la transition qui doit être faite entre la gestion des dossiers et des situations médicales suivies par l'actuel médecin et son remplaçant, il convient, dans l'attente du recrutement et de l'affectation du médecin titulaire qui sera amené à exercer ces missions, d'avoir recours ponctuellement à des vacations d'un médecin non titulaire,

## **IV - FORMATION A.S.V.P (Agent de Surveillance de la Voie Publique)**

La Direction de la prévention et de la sécurisation a connu une réorganisation en 2012 notamment sur les cycles et horaires de travail. Cette réorganisation participe d'une volonté politique de redéfinir les missions prioritaires des services axée principalement sur un travail de terrain de proximité.

Pour faciliter ces changements et permettre de rappeler à l'ensemble de l'effectif composant cette direction les règles et comportement qui sont attendus dans l'exercice de leurs missions quotidiennes ainsi que la recherche d'une plus grande efficacité dans le traitement administratif des dossiers, le principe de la mission en place d'une formation animée par des agents qualifiés de l'Etat a été acté.

Les principales caractéristiques de cette formation sont les suivantes :

## **65 agents à former environ (ensemble des Agents de Surveillance de la Voie Publique)**

### **Constitution de 3 groupes**

**Période :** Année 2013

#### **Contenu :**

Module 1 : Ecrits professionnels : Les règles de forme à respecter (1/2 journée)

Module 2 : Déontologie et Procédure technique (1/2 journée)

**Durée pour chaque intervenant :** 3 jours

**Montant de la rémunération accessoire :** 297.6 € brut par jour

Ce montant est fixé par référence à l'indemnisation versée par le CNFPT à leur intervenant.

**Le montant total à provisionner** est donc de 3 jours d'intervention x le coût journalier x 2 intervenant soit  $3 \times 297.6 \times 2 = 1785,60$  €

En conséquence et en fonction de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** les créations et suppressions d'emplois sachant qu'elles entraîneront une incidence financière s'élevant à 44 946 euros (quarante quatre mille neuf cent quarante six euros) inscrite au budget 2013, chapitre 920 20 article 6111 «rémunération principale du personnel titulaire» qui présente les disponibilités suffisantes.

- **CREER** une enveloppe de vacation pour rémunérer un médecin du travail non titulaire d'un montant annuel de 9000 € brut.

- **PRECISER** que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait selon un état mensuel validé par la hiérarchie, s'élèvera à **150.00** € net (à raison de 4 heures pour une vacation)

- **AUTORISER** Madame le Maire de procéder au recrutement et à la rémunération de l'agent non titulaire à compter du 01 avril 2013,

- **DIRE** que le montant annuel de ces vacations sera imputé au budget de la ville pour l'année 2013 - compte budgétaire 920 20 64 131 qui présente les disponibilités nécessaires est estimé à 9000 € brut (neuf mille euros brut)

- **DECIDER** la mise en place d'une rémunération accessoire pour l'indemnisation ponctuelle de deux intervenants en poste dans la Fonction Publique d'Etat pour délivrer une formation destinée aux agents de surveillance de la voie publique par référence à l'indemnisation versée par le CNFPT à leur intervenant.

- **DECIDER** la dépense estimée à 1785,60 € (mille sept cent quatre vingt cinq euros et soixante cents) qui sera inscrite sur l'imputation 921 12 64 131 PERSONNEL NON TITULAIRE qui présentent des disponibilités suffisantes.

**2013.145 - CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 49</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**